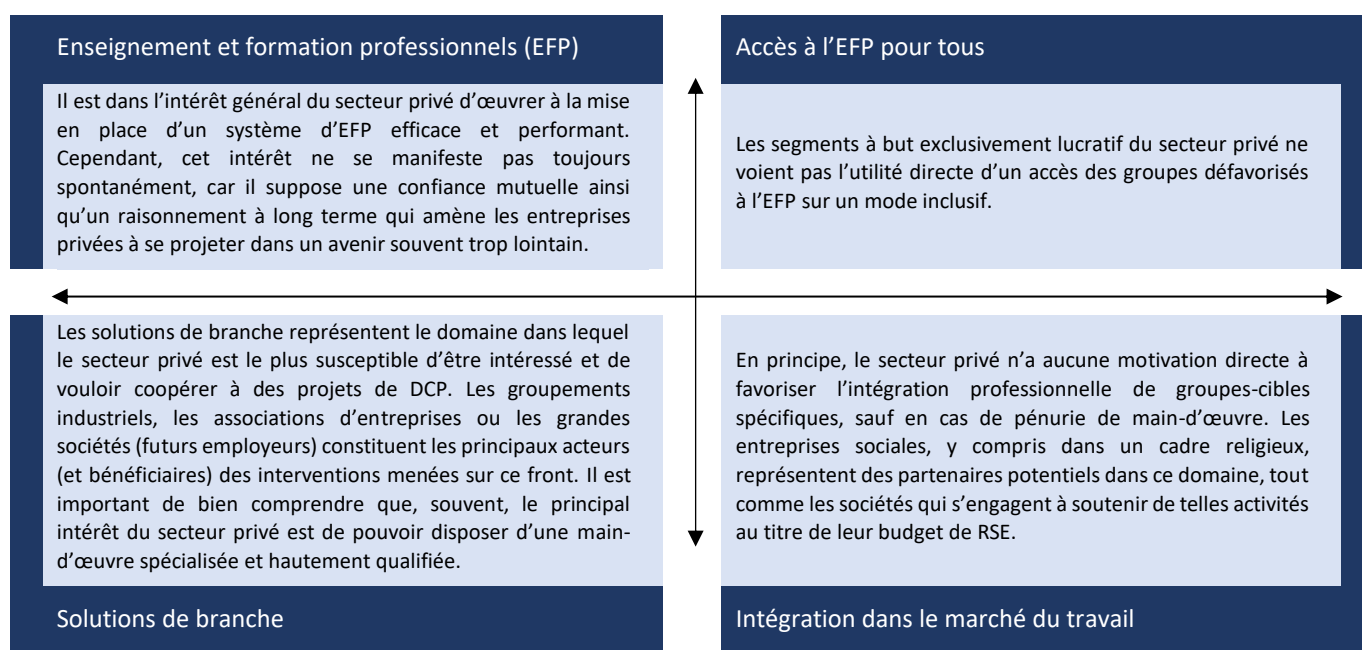


COMPLÉMENT SUR LA TYPOLOGIE DU DCP : RÔLES ET INTÉRÊTS DU SECTEUR PRIVÉ

Aujourd'hui, la plupart des pays s'attachent à structurer leur système de DCP en l'adaptant à la fois à la demande sociale et aux besoins du marché du travail. Il s'agit donc d'assurer une formation dans les secteurs économiques ou les domaines professionnels concernés (*adéquation quantitative*) en veillant à répondre aux attentes des employeurs et/ou des clients (*adéquation qualitative*). Pour orienter davantage le DCP sur les besoins du marché du travail, il est important d'impliquer les futurs employeurs, et donc le secteur privé, dans sa planification, son organisation et son financement. Les partenariats entre les secteurs public et privé permettent d'établir des programmes et des systèmes de DCP efficaces. Ils visent à atteindre des objectifs sociaux, économiques et éducatifs globaux (meilleur accès à l'emploi et aux revenus, accroissement de la compétitivité de l'économie nationale, amélioration du niveau de formation et inclusion sociale) grâce à une collaboration avec des entreprises et d'autres acteurs économiques du secteur privé.

Intérêts particuliers du secteur privé (employeurs)



Rôles du secteur privé

La contribution du secteur privé aux projets de DCP peut être structurée sur la base de son rôle fonctionnel dans la planification et l'organisation des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) (pour plus de précisions, cf. Maurer, 2015¹). Dans certaines fonctions, le terme *secteur privé* tend plutôt à signifier *employeurs potentiels*, ce qui inclut aussi des entreprises publiques. Par conséquent, les fonctions du secteur privé sont principalement les suivantes :

- *secteur privé (employeurs) comme acteur de la gouvernance des systèmes d'EFP ;*
- *secteur privé (employeurs) comme contributeur au financement ;*
- *secteur privé (employeurs) comme hôte des activités d'apprentissage et de formation en milieu de travail ;*
- *secteur privé (employeurs) comme client de la formation (en tant que futur recruteur d'une main-d'œuvre qualifiée).*

En fonction du contexte national et de la catégorie de personnes à former, les prestataires de formation privés (qui relèvent d'un segment spécifique du secteur privé) peuvent jouer un rôle central dans le développement des compétences professionnelles en offrant des alternatives intéressantes au système éducatif public dans certains secteurs et métiers. Ce rôle étant particulier, il ne sera pas examiné plus avant dans ce document.

¹ [https://www.shareweb.ch/site/EI/Documents/VSD/Topics/Engagement%20with%20the%20private%20sector/SDC-Paper-The%20role%20of%20the%20private%20sector-2015\(en\).pdf](https://www.shareweb.ch/site/EI/Documents/VSD/Topics/Engagement%20with%20the%20private%20sector/SDC-Paper-The%20role%20of%20the%20private%20sector-2015(en).pdf) (en anglais).

En fonction des principaux objectifs visés, comme illustré dans la typologie du DCP, l'implication du secteur privé / des employeurs dans les projets pourra revêtir des formes très variables sur la base des quatre rôles évoqués plus haut :

Enseignement et formation professionnels (EFP)

Le secteur privé comme acteur de la gouvernance des systèmes d'EFP

À terme, le secteur privé est amené à jouer un rôle clé dans le développement et le pilotage des systèmes nationaux d'EFP. Les conseils, commissions et comités opérant au niveau national, ou au sein des établissements, que ce soit pour des branches spécifiques ou pour certains processus (essentiellement la définition de normes de compétences ainsi que les examens et les évaluations des compétences, y compris la validation des acquis de l'expérience) jouent un rôle crucial.

Le secteur privé comme contributeur au financement

Pour financer les systèmes d'EFP, il faut pouvoir compter sur la contribution du secteur privé, quelle qu'en soit la forme (prise en charge des frais de formation, prestations en nature, notamment pour la formation en milieu de travail, paiement du salaire des apprenants, fonds de formation, systèmes d'impôts/subventions et impôts sur les sociétés).

Le secteur privé comme hôte des activités de formation

La formation sur le lieu de travail existe déjà dans beaucoup de pays, soit dans le cadre de stages inclus dans les programmes d'EFP formels, soit avec des apprentissages en milieu de travail à caractère informel. Sur cette base, il est possible de concevoir des projets associant aux formations dans un centre des stages en entreprise, ou inversement, pour compléter la formation sur le lieu de travail par des apports théoriques en classe, puis instituant graduellement des programmes d'apprentissage formels correspondants.

Le secteur privé comme client de la formation

Le secteur privé (les employeurs) est le principal client de la formation professionnelle, pourvoyeuse de la main-d'œuvre qualifiée dont il a besoin. Pour une meilleure mise en adéquation des compétences avec les besoins de l'économie, le secteur privé peut aussi être associé aux décisions opérationnelles, par exemple pour la sélection des apprenants ou des instructeurs affectés à la formation sur le lieu de travail.

Accès à l'EFP pour tous

Le secteur privé comme contributeur au financement

Les sociétés privées renommées ou bien ancrées localement pourront souhaiter sponsoriser certaines opérations ou octroyer des bourses, notamment dans le cadre de leurs activités en lien avec la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elles pourront aussi, comme les entreprises de l'économie sociale, s'engager à offrir des formations en milieu de travail à des groupes défavorisés.

Le secteur privé comme acteur de la gouvernance des systèmes d'EFP

Les entreprises parties prenantes aux solutions de branche contribuent à la définition des normes de compétences et des cursus de formation en fonction de leurs besoins, tout en participant aux processus d'examen et de certification. Elles peuvent même jouer un rôle de catalyseur et de garant pour les programmes correspondants.

Le secteur privé comme contributeur au financement

Les entreprises sont potentiellement prêtes à financer ou à cofinancer des formations qui répondent à leurs besoins immédiats en main-d'œuvre qualifiée, y compris par le biais de contributions en nature, telles que des formations en milieu de travail incluant la prise en charge des coûts substantiels que représentent la rétribution des formateurs, les infrastructures, les consommables et les moyens didactiques.

Le secteur privé comme hôte des activités de formation

Dans le cadre de ce type d'intervention, les formations peuvent se dérouler directement dans les ateliers des partenaires privés ou dans des locaux spécialement aménagés par ces derniers.

Le secteur privé comme client de la formation

La perspective d'un accès direct à du personnel qualifié est la motivation centrale des associations ou des grandes entreprises qui participent à des solutions de branche. Plus elles sont impliquées dans la gouvernance de la formation, la définition des normes et la sélection des apprenants, plus il y a de possibilités d'embauche à la clé.

Le secteur privé comme hôte des activités de formation

Lorsqu'un projet a pour finalité première de promouvoir l'intégration dans le marché du travail pour les demandeurs d'emploi ou certains publics-cibles, le secteur privé peut intervenir comme prestataire de services en proposant des formations ou des stages en entreprise, mais aussi en assurant le développement de compétences pratiques dans des domaines où il n'existe pas de prestataires publics qualifiés. En contrepartie de tels services, une rétribution peut être de mise.

Le secteur privé comme client de la formation

Les acteurs du secteur privé peuvent aussi intervenir en tant qu'employeurs ou partenaires contractuels dans le cadre de programmes d'intégration dans le marché du travail, lesquels prévoient parfois des subventions salariales temporaires ou des réductions d'impôt pour les motiver.

Solutions de branche

Intégration dans le marché du travail